



NUMÉRO	SUJET
56-2020	Demande de crédit de CHF 80'000 pour l'étude régionale de planification des parkings d'échange du district de Nyon (phase 1.2)
	RESPONSABLE(S) POLITIQUE(S)
	Pierre Graber Frédéric Mani

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Le présent préavis propose de valider l'octroi d'une participation financière de CHF 80'000 TTC du budget de fonctionnement pour mener une étude régionale de planification des parkings d'échange dans le district de Nyon (phase 1.2) dont sera déduit la participation cantonale de CHF 40'000 TTC. En effet, pour pouvoir bénéficier des subventions cantonales à hauteur de 50% des coûts d'études et de réalisations des parkings d'échange d'intérêt cantonal, il est nécessaire de définir une stratégie régionale des parkings d'échange s'inscrivant dans la stratégie cantonale y relative.

Le montant total prévu pour cette étude est de CHF 79'681.90 TTC arrondi à CHF 80'000 TTC, dont CHF 39'840.95 TTC arrondi à CHF 40'000 TTC à charge de l'Etat de Vaud.

Contexte / Enjeux

Le Concept régional de stationnement P+R et covoiturage a été élaboré en 2014 comme mesure d'accompagnement au programme TP. L'étude a été menée par la Région de Nyon en collaboration avec les 51 communes partenaires du programme TP, la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR) de l'Etat de Vaud, l'ARCAM, la Communauté de communes du Pays de Gex (CCPG), les CFF et le Grand Genève, mandatant le bureau Ronald Ribli & Associés (RR&A). Cette étude a soulevé notamment un déficit d'environ 1000 places de P+R dans la région.

L'Etat de Vaud dans son décret du 30 janvier 2019 accorde une subvention de 50% aux coûts d'études et de réalisations des P+R sous réserve que ces derniers respectent les conditions d'éligibilité fixées par la DGMR. Entre autres, ce décret permet au Canton de définir une stratégie cantonale en matière du développement des interfaces de transport de voyageurs afin de pouvoir concrétiser son action en faveur desdites interfaces.

Pour pouvoir bénéficier des subventions cantonales pour les P+R (étude et réalisation), il est indispensable de mener une étude de planification au niveau régional, conjointement avec le Canton. Cette étude s'inscrit dans la méthodologie définie par le Canton dans le document de cadrage pour la réalisation des études régionales de planification des parkings d'échange du 18 septembre 2019. De ce fait, une mise à jour du concept régional de stationnement P+R et covoiturage, soit : l'étude régionale de planification des parkings d'échange du district de Nyon (phase 1.2) est indispensable. Cette étude permettra notamment de définir une hiérarchie des P+R

ainsi que leur intérêt cantonal, ce qui préfigure aussi l'approche relative aux surfaces d'assolement (SDA).

La Région de Nyon en collaboration avec la DGMR (Etat de Vaud) a élaboré un cahier des charges qui a été validé par le comité de pilotage (COPIL) le 20 décembre 2019. Le COPIL est composé des représentants de la Région de Nyon, du Canton, des communes, du NStCM et des CFF. Les communes participantes au COPIL représentent les trois axes importants concernés par les parkings d'échange dans le district de Nyon, soit : l'axe du NStCM (Genolier, Trélex et Saint-Cergue), l'axe d'Asse et Boiron (Eysins) ainsi que l'axe des CFF (Coppet, Gland, Nyon et Rolle). Le COPIL sera piloté par Pierre Graber.

Une procédure d'appel d'offres sur invitation a été lancée le 31 janvier 2020. Les 3 bureaux invités, soit : Christe & Gyax, RR&A et Transitec ont répondu à cet appel d'offres. Le choix de ces bureaux a été basé sur leur connaissance approfondie d'une part de la problématique des parkings d'échange et d'autre part des enjeux du district de Nyon. L'offre soumise par le bureau RR&A a été adjugée par le Comité de direction de la Région de Nyon suivant en cela les recommandations du comité de pilotage et du groupe technique de l'étude. En effet, l'offre de ce bureau répondait au mieux aux exigences du cahier des charges. Le bureau RR&A bénéficie d'une bonne connaissance de la problématique des parkings du district de Nyon, ayant réalisé l'étude de 2014.

Objet de l'action proposée

Il est proposé de valider l'octroi d'une participation financière de CHF 80'000.00 TTC du budget de fonctionnement pour mener une étude régionale de planification des parkings d'échange dans le district de Nyon (phase 1.2) dont sera déduit la participation cantonale de CH 40'000 TTC.

Cette étude permettra aux communes du district de pouvoir bénéficier des subventions cantonales à hauteur de 50% des coûts d'études et de réalisation pour les P+R. En effet, cette étude définira d'une part l'emplacement et le dimensionnement des P+R qui seront éligibles aux subventions cantonales et d'autre part une gouvernance harmonisée des P+R du district de Nyon en cohérence avec la gouvernance des P+R des régions limitrophes pour éviter toute concurrence au détriment d'un report modal vers les modes plus durables. Par ailleurs, en cas d'atteinte aux SDA cette étude préfigure les démarches futures relatives aux SDA.

Une convention sera signée entre la Région de Nyon et l'Etat de Vaud dès l'approbation du présent préavis par le Conseil intercommunal. Cette convention assurera la participation financière de l'Etat de Vaud à l'étude régionale de planification des parkings d'échange du district de Nyon (phase 1.2) à hauteur de CHF 39'840.95 TTC arrondi à CHF 40'000 TTC. Cette somme correspond à 50% du montant total de l'offre proposée par RR&A.

Financement

Région de Nyon	CHF 39'840.95 TTC arrondi à CHF 40'000 TTC
Etat de Vaud	CHF 39'840.95 TTC arrondi à CHF 40'000 TTC
Total	CHF 79'681.90 TTC arrondi à CHF 80'000 TTC

Calendrier

24 juin 2020

Validation du préavis au Conseil intercommunal

Fin juin 2020

Signature de la convention entre la Région de Nyon et l'Etat de Vaud

Communication

Une information sera transmise aux 47 communes du district de Nyon dès la validation du présent préavis.

Arguments au sujet de l'intérêt de la mesure

Bénéfices pour la Région	Mesure contribuant au report modal des transports individuels motorisés vers les modes plus durables et donc à la qualité de l'environnement, tous deux des objectifs de législature visant l'amélioration du cadre de vie.
Bénéfices pour les communes	Les communes pourront bénéficier des subventions cantonales à hauteur de 50% des coûts d'études et de réalisations des P+R d'intérêt cantonal.
Bénéfices pour les habitants	Meilleure qualité de l'environnement, meilleure qualité de vie.

Conclusion

Les parkings d'échange font partie intégrante des chaînes de déplacement et permettent un report modal vers les transports publics et/ou le vélo. L'étude régionale de planification des parkings d'échange du district de Nyon (phase 1.2) est indispensable pour permettre aux communes du district de pouvoir bénéficier des subventions cantonales à hauteur de 50% des coûts d'études et de réalisation pour les P+R. En effet, cette étude définira d'une part l'emplacement et le dimensionnement des P+R qui seront éligibles aux subventions cantonales et d'autre part une gouvernance harmonisée des P+R du district de Nyon en cohérence avec la gouvernance des P+R des régions limitrophes pour éviter toute concurrence au détriment d'un report modal vers les modes plus durables. Par ailleurs, en cas d'atteinte aux SDA cette étude préfigure l'approche relative aux SDA.

Annexes

- Cahier des charges
- Document de cadrage de la DGMR (18 septembre 2019)

Décision du Conseil intercommunal

Compte tenu de ce qui précède, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil intercommunal

vu le préavis du Comité de direction 56-2020 relatif à une demande de crédit de CHF 80'000

ouï le rapport de la Commission des finances,

ouï le rapport de la Commission ad hoc,

attendu que ce point a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide d'accorder le crédit de CHF 80'000 en faveur de l'étude régionale de planification des parkings d'échange du district de Nyon (phase 1.2)

d'imputer le montant total de CHF 80'000 sur le compte d'investissement. Ce montant sera amorti en 5 années.

Ainsi délibéré par le Comité de direction dans sa séance du 23 avril 2020, pour être soumis à l'approbation du Conseil intercommunal.

AU NOM DU COMITÉ DE DIRECTION

Gérald Cretegny
Président

Olivier Haener
Secrétaire